

Règlement de la Chambre

Mme le Président: Mais l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) devrait savoir que cette question-là n'a pas du tout été soulevée dans le rapport qui a été présenté à la Chambre des communes. Le comité n'a pas demandé un changement à l'appellation de cette fête en particulier. Par conséquent, il ne s'agissait pas d'un changement que pouvait proposer le greffier comme étant conséquent ou subséquent à ce qui avait été proposé par le comité. Si le comité veut dans l'avenir discuter de la question, et faire une proposition à la Chambre, on pourra effectuer des changements. Mais il n'était pas alors loisible au greffier de les effectuer.

[Traduction]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'un tout autre recours au Règlement concernant la parution d'une nouvelle version de ce dernier intitulée *Règlement de la Chambre des communes—Articles permanents et provisoires*. Il me semble que les mots «permanents» et «provisoires» figurant dans ce titre se contredisent quelque peu. Je tiens à dire à quel point j'ai été déçu de constater que, même si au moins cinq ans ont passé depuis que la question a été soulevée, le Règlement ne comporte toujours pas d'index.

M. Nielsen: Cela viendra.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Si je me souviens bien, il y a au moins cinq ans que j'ai demandé, comme d'autres d'ailleurs, au comité permanent de la procédure et de l'organisation que l'on joigne au Règlement un index qui soit distinct de la table des matières. Grâce au greffier de la Chambre, j'ai pu obtenir un index qui a été compilé par le service de référence de la bibliothèque et qui donne, pour chaque article du Règlement, les divers sujets qui y sont traités. J'avais espéré que toute nouvelle édition—car il s'agit bien d'une toute nouvelle édition, aussi permanente et provisoire soit-elle—comporterait un index.

Simplement à titre d'exemple, je vous dirai que la durée des interventions fait l'objet de neuf renvois dans le petit index que j'ai en ma possession. Des changements ont été apportés à la durée des discours. La durée du discours du trône et des interventions en deuxième ou troisième lecture, par exemple, est visée par plusieurs articles du Règlement. On peut trouver tout cela dans la table des matières si l'on cherche bien.

Toutefois, ce serait tellement plus simple si un index renvoyait, pour chacun des chapitres ou des articles, à des rubriques telles que «discours et allocutions, durée des». J'espère vivement que la prochaine édition de cette version du Règlement, articles permanents ou provisoires, ou permanents et provisoires, comportera un index. Je prie la présidence d'insister auprès du greffier pour que ce soit fait.

[Français]

M. Pinard: En toute justice, madame le Président, pour ceux et celles qui ont contribué à la rédaction de ce Règlement permanent et provisoire, je pense qu'il serait de mise ici de signaler que cette question d'index a été soulevée lors de notre rencontre avec le greffier de la Chambre pendant l'ajournement.

On nous a expliqué qu'il s'agissait là d'un travail extraordinairement long à effectuer, et qu'étant donné le temps limité cela ne pouvait se faire à la lumière des changements apportés. Par contre, je tiens à féliciter tous ceux et celles qui ont contribué à la rédaction de ce Règlement, parce que effectivement ils ont accompli un travail magistral, même s'il n'est pas parfait, et sans doute que des points seront débattus ultérieurement. Il n'en reste pas moins que, dans la limite de temps qui leur était imposée, ces gens sont parvenus à rédiger en bonne et due forme les Règlements anciens et nouveaux. Ils ont même inclus une table des matières. Ils ont même ajouté une table de concordance à notre propre requête, en marge. Nous avons la comparaison entre les anciens articles et les nouveaux, et je pense qu'il serait inhumain d'exiger qu'à ce moment-ci on établisse, en fonction d'une expérience, un index qui risque de ne servir qu'un an puisque, sans aucun doute, d'autres changements seront apportés. Alors en l'occurrence, je demande à l'honorable député de se montrer patient, compréhensif, d'être reconnaissant envers ceux et celles qui cherchent à servir le mieux possible les députés de cette Chambre. Je félicite tous ceux qui ont contribué à cette rédaction, et j'espère que les changements apportés ne provoqueront pas de réaction trop négative. Je conçois que certains soient très réfractaires au changement, et que cela suscite toutes sortes d'interrogations, mais on parle d'esprit parlementaire, on parle de faire une expérience, et je pense qu'on a ici plus qu'un minimum, et qu'on devrait se mettre à la tâche le plus tôt possible.

• (1140)

[Traduction]

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'ai en main un index qui a été rédigé par le service de référence de la bibliothèque du Parlement. Il n'est peut-être pas complet, mais il existe. Il est prêt. La seule chose qui manque, c'est une table de concordance entre les anciens et les nouveaux articles, permanents ou provisoires, du Règlement. Cela ne devrait pas exiger plus de cinq ans. Il a fallu au moins cinq ans pour obtenir ce nouveau texte. Je vous supplie, au nom de tous les députés, de faire en sorte que l'on ajoute un index à la prochaine édition de ce petit livre vert, quel que soit son titre.

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, j'invoque également le Règlement au sujet de l'article 21 du Règlement. Vous avez fait allusion à une période de 90 secondes, et je me demande si Votre Honneur a l'intention de faire entrer la Chambre dans l'ère de l'informatique et de faire installer un chronomètre manuel, comme on le fait pour certains sports professionnels.

Mme le Président: Pour la gouverne du député, nous aurons bel et bien une deuxième horloge à déclenchement manuel, et je peux assurer au député qu'elle mesurera précisément une période de 90 secondes.